



Société Française de Santé Publique

APPEL À CONTRIBUTION

CAPITALISATION DES SAVOIRS EXPÉRIENTIELS
SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS À L'ALCOOL



Dans le cadre du projet SeRra (Savoirs expérimentiels sur la Réduction des risques liés à l'alcool), cofinancé par le Fonds de lutte contre les addictions et l'Institut National du Cancer pour 2 ans (2019-2021), la Société Française de Santé Publique recherche des porteurs d'actions et de projets qui mettent en œuvre des stratégies de réduction des risques liés à l'alcool, afin de capitaliser leur expérience.

PRODUIRE DES CONNAISSANCES SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS À L'ALCOOL À PARTIR DE L'EXPÉRIENCE DES ACTEURS

Le projet SeRra a pour objectif principal de construire une **connaissance partageable, issue des savoirs expérimentiels des acteurs de terrain**, sur les stratégies de réduction des risques liés à l'alcool. Il vise à capitaliser des actions ou des projets aujourd'hui peu visibles et/ou peu étudiés, à faire émerger des stratégies innovantes, et à rendre visible et renforcer la diversité des approches dans ce champ.

Les stratégies de réduction des risques liés à l'alcool reposent sur une approche distincte des démarches de sevrage ou d'abstinence face à l'alcool : il s'agit d'accompagner les usages afin de réduire les risques liés à la consommation d'alcool pour une personne ou un groupe.

Les actions ou projets capitalisés dans le cadre de SeRra doivent **s'inscrire dans une logique de réduction de risques (RDR) et en respecter les principes** : approche pragmatique et dynamique de l'accompagnement des personnes ou des groupes, regard non stigmatisant sur les consommations d'alcool et reconnaissance de l'expertise des usagers d'alcool.

Tout type d'action ou de projet qui s'inscrit dans une logique de RDR et qui s'adresse à un ou différents public(s) vulnérable(s) peut faire l'objet d'une capitalisation dans le cadre de SeRra. Des actions ou projets s'adressant à des usagers d'alcool de tout niveau de consommation peuvent faire l'objet d'une capitalisation. Une attention particulière sera portée aux projets menés en Outre-Mer.

Dans le cadre de SeRra, l'objectif est de réaliser **30 capitalisations** d'ici mars 2021. Les actions retenues pour faire l'objet d'une capitalisation suite à la diffusion de cet appel à contribution seront sélectionnées par un Groupe de travail composé d'experts du champ de la réduction des risques liés à l'alcool, issus d'une pluralité de structures professionnelles, institutionnelles et associatives. **Deux phases de sélection sont prévues**, début juillet 2020 et début septembre 2020.

LA CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES : POUR QUOI FAIRE ?

Le projet de capitalisation des expériences en promotion de la santé, porté par la SFSP et la FNES, s'inscrit dans une initiative nationale plus large de partage de connaissances et de données probantes en santé publique pilotée par le Direction générale de la santé : InSPIRe-ID (Initiative en santé publique pour l'interaction entre recherche, intervention et décision).

L'objectif est de compléter les données issues de la recherche et les bases données descriptives des actions menées existantes (base OSCARS...). Ces données ne permettent pas toujours de répondre à la question du « Comment-Faire ? ». La capitalisation répond à cette question à partir d'un recueil d'informations très détaillé auprès des acteurs et de son analyse. **Elle a pour objectifs de faire apparaître les logiques à l'œuvre, de décrire finement les contextes, les savoirs issus de l'action, les stratégies déployées** pour rendre opérationnelles des stratégies décrites comme efficaces dans la littérature.

LA CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES EN 6 ÉTAPES

01 La réalisation d'une carte d'identité du projet

La construction d'un document partageable
(fond et forme)

04

02 Une démarche accompagnée de recueil
d'informations : un entretien semi-directif
d'environ 2 heures*

La validation du document par le contributeur et
l'accompagnateur

05

03 L'analyse des données produites

La diffusion des données issues de l'expérience

06

*Cet entretien peut être complété d'une réflexion avec plusieurs partenaires dans le cadre d'un entretien collectif.

POUR CONTRIBUER AU PROJET SERRA

Pour proposer qu'une action ou un projet fasse l'objet d'une capitalisation dans le cadre de SeRra, les futurs contributeurs peuvent soumettre une candidature **dès maintenant** à la SFSP et envoyer une carte d'identité de leur projet à l'adresse capitalisation@sfsp.fr.

Le projet SeRra comportera deux phases de sélection :

- > Les candidatures pour la première phase de sélection sont **ouvertes jusqu'au 01 juillet 2020**.
- > Une seconde phase de sélection se déroulera jusqu'au 01 septembre 2020.

Pour être retenu, un projet doit répondre à 3 conditions :

- > **Votre projet doit être achevé, ou avoir démarré depuis au moins un an.**
- > **Votre projet doit s'inscrire dans une logique de réduction des risques et en respecter les principes.**
- > **Votre projet doit respecter les critères d'éligibilité ci-dessous.**



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet (ou l'action) capitalisé doit s'inscrire dans une logique de réduction des risques et en respecte les principes :

- Il ne vise pas à l'abstinence ou au sevrage.
- Il ne vise pas exclusivement à réduire la consommation d'alcool des usagers.
- Il ne véhicule pas un regard stigmatisant sur les consommations d'alcool.
- Il valorise l'autonomie des individus et leur capacité à être acteurs de leur propre parcours.
- Il se fonde sur l'expertise d'usage des personnes à qui il s'adresse.
- Une approche globale des personnes est promue.

Par ailleurs :

- Il doit s'agir d'un projet **mené en France (France métropolitaine et Outre-mer)**.
- Il doit s'agir d'une action qui s'adresse à un ou différents **public(s) vulnérable(s)** et contribue à l'objectif de réduction des inégalités sociales en santé.

- Il peut s'agir d'une action menée dans différents contextes et/ou par différents types de structures ou d'accompagnateurs : milieu festif, centres d'hébergement, espace public, etc.
- Il peut s'agir d'actions d'accompagnement individuel (approche clinique), d'actions d' « aller-vers » ou d'actions collectives (approches communautaires), d'actions sur les environnements de vie des personnes, etc.
- Il peut s'agir d'une action qui s'adresse à des usagers d'alcool de tout niveau de consommation d'alcool.

Il n'est pas nécessaire que l'action ait été évaluée. Mais une action évaluée peut faire l'objet d'une capitalisation.

Il est nécessaire que le porteur de projet (et/ou toute autre personne capable de faire le récit de l'action, de sa conception à sa mise en œuvre) soit intéressé-e par une démarche de capitalisation et puisse se rendre disponible pour y contribuer. Cela signifie pouvoir consacrer du temps à un entretien de capitalisation (de quelques heures à une demi-journée) et à la relecture et la validation de la fiche de capitalisation produite.

Une attention particulière sera portée aux candidatures des projets ou actions suivants :

- **projets conduits dans les Outre-Mer** : les porteurs et porteuses de projets dans les Outre-Mer sont particulièrement invités à contribuer. Des modalités spécifiques pour mener les entretiens de capitalisation pourront être proposées.
- projets ou actions qui proposent des modalités originales de participation du public usager, qui pourraient également être intégrées à la démarche de capitalisation.

Pour toute question concernant l'éligibilité de votre projet dans le cadre de SeRra, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : capitalisation@sfsp.fr

POUR DEVENIR CONTRIBUTEUR



Accepter de consacrer entre deux heures et une demi-journée à un entretien de capitalisation, puis de contribuer à un travail de relecture et validation du document produit.



Remplir la carte d'identité (téléchargeable sur le site de la SFSP) de votre projet et l'adresser en pièce jointe à capitalisation@sfsp.fr. Vous pouvez joindre tout document se référant à votre action (dossier cosa de présentation, rapport d'évaluation, bilan, outils...)



Les actions seront examinées par le Groupe de travail encadrant le projet. La prochaine réunion de sélection aura lieu en juillet 2020.



Les capitalisations se dérouleront du mois de juillet 2020 au mois de février 2021.

La participation à la démarche de capitalisation ne donne lieu à aucune rémunération.